

AGISSONS TOUS POUR RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE !

ÉPISODE 1 : LE CHAUFFAGE

Un **ecogeste** est une action simple que chacun de nous peut faire, au quotidien, afin de **diminuer sa consommation d'énergie**.
Changer ses habitudes pour réaliser des ecogestes, c'est prendre conscience des conséquences sociales et environnementales de chacune de nos actions !

DES ACTIONS SIMPLES À METTRE EN PLACE

RAPPEL



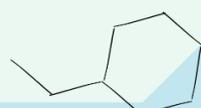
Dégager les radiateurs pour ne pas bloquer la bonne diffusion de la chaleur.



Fermer les portes de communication avec les espaces peu ou pas chauffés.



Éteindre les systèmes de chauffage avant d'aérer une pièce.



VOUS ÊTES UN SYNDIC, UNE COPROPRIÉTÉ OU VOUS GÉREZ DES LOGEMENTS SOCIAUX ?

- * Équiper les chaufferies de sondes de température extérieure : cela permet d'adapter le fonctionnement de la chaudière en fonction des conditions climatiques.
- * Limiter les températures d'eau chaude sanitaire (autour de 55 à 60 °).
- * Retarder la mise en chauffe des bâtiments de 2 semaines (15/10 au lieu de 01/10).

Une action d'économie d'énergie nécessite une intervention / un changement sur les organes techniques ou de régulation du bâtiment et entraîne, la plupart du temps, une dépense liée à sa mise en œuvre. Ce type d'action nécessite une intervention technique.

Retour sur investissement

- Rapide : < 1 an
- Moyen : entre 2 et 4 ans
- Long : > 4 ans

Les coûts des actions peuvent varier en fonction des différents matériels nécessaires, voire du contexte financier local. Les gains financiers dépendent également de la différence entre la situation initiale des bâtiments et la situation après intervention.

DES ACTIONS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Rapide

Supprimer l'eau chaude sanitaire dans les bureaux. (4 à 5 % d'économie)

Rapide

Adapter la température aux besoins (Ex: 19°C en période d'occupation)
Diminuer la température de 2 à 3 °C peut générer 15 % d'économies financières.

Moyen

Mettre en place un système de pilotage/régulation des fonctions énergétiques de vos bâtiments chauffage/climatisation/éclairage afin de mieux maîtriser les températures ainsi que les plages horaires de fonctionnement.

POUR LES SITES CHAUFFÉS À ÉLECTRICITÉ

Rapide

Mettre en place un système de gestion de l'électricité par courant porteur ou fil pilote ou système sans fil (si les convecteurs sont équipés).
Ce système permet de limiter les consommations et la puissance appelée des équipements de chauffage électrique (convecteurs).

POUR LES SITES CHAUFFÉS AU GAZ

Moyen

Remplacer une chaudière standard par une chaudière à condensation c'est réduire de 30 à 40 % sa consommation d'énergie.

Moyen

Remplacer une chaudière par une pompe à chaleur permet de générer de 5 à 10 % d'économies d'énergie (en fonction de la performance du matériel installé) et de réduire de 1,5 à 4 les émissions de CO2



VOUS ÊTES UNE INDUSTRIE ?

Installer un calorifuge sur les réseaux de distribution de chauffage. Cette action permet de limiter les pertes de chaleurs des canalisations de chauffage. Une canalisation non calorifugée est environ 8 fois plus déperditive qu'une canalisation calorifugée.

Moyen

Récupérer de la chaleur sur la production d'air comprimé. (récupérer l'air chaud dégagé par le fonctionnement des compresseurs)

Rapide

Faire la chasse aux équipements techniques restant en fonctionnement en « période d'absence » (compresseurs d'air / systèmes de froid / pompes / machines-outils...)

*Finançable par les CEE

